

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE CHAPAIS COMTÉ UNGAVA

RÈGLEMENT 18-479

RÈGLEMENT 18-479 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LA TARIFICATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités d'établir par règlement une tarification pour l'utilisation de ses biens, ses services et ses activités ;

CONSIDÉRANT QUE certains tarifs des services offerts par la municipalité doivent être modifiés et/ou spécifiés ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en séance ordinaire du 19 décembre 2017 et qu'une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin **ET RÉSOLU**

QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Ville de Chapais et il est, par conséquent statué et ordonné comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent projet règlement.

ARTICLE 2 : OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'établir la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Chapais.

ARTICLE 3: PAIEMENT DES TARIFS

- 3.1. Un service qui a été rendu et qui est facturé doit être payé dans les trente (30) jours de calendrier de la date de la facturation ;
- 3.2. Le non-paiement du montant exigé par une facturation émise en vertu du présent règlement est soumis à un intérêt de 11 % par année ;
- 3.3. Toute dépense engagée par la Ville pour le recouvrement d'une facture impayée s'ajoutera au montant dû à la facturation.



ARTICLE 4 : TARIFICATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS

4.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1.1. Frais généraux

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Photocopie ou impression d'un document Noir et blanc (demande d'accès à l'information)	0,25 \$ / page
Photocopie ou impression d'un document Couleur (demande d'accès à l'information)	0,50 \$ / page
Numérisation d'un document (demande d'accès à l'information)	0,50 \$ / page
Service d'assermentation (résident) Service d'assermentation (non-résident)	Gratuit 5 \$ / serment

4.1.2. Location de salles (hôtel de ville)

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Location de la salle de conférence (sans visioconférence)	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	Gratuit
Autres	60 \$ / jour 30 \$ / ½ journée
Location de la salle de conférence (avec visioconférence)	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	50 \$ / jour 25 \$ ½ / journée
Autres	100 \$ / jour 50 \$ ½ / journée
Location de la salle du Conseil	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	Gratuit
Autres (à la journée seulement) Location projecteur et écran Location écran (salle du conseil) Location système audioconférence	75 \$ / jour 35 \$ / jour 10 \$ / jour 15 \$ / jour

4.1.3. Location et vente de terrains municipaux

OBJET	TARIF (taxes incluses)
Location de terrains	
Location d'un terrain résidentiel (maison mobile)	400 \$ / année



(Aucune nouvelle location)	
Vente de terrains	
Vente d'un terrain commercial ou industriel	4 \$ / mètre carré
Vente d'un terrain résidentiel (maison mobile)	4 \$ / mètre carré
Vente d'un terrain résidentiel (maison unifamiliale)	12 \$ / mètre carré

4.1.4. Frais liées au Service d'urbanisme

La tarification relative à l'émission des permis et des certificats est définie dans le Règlement numéro 01344-A relatif aux permis et aux certificats, aux conditions préalables à l'émission des permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction.

4.2. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

4.2.1. Frais généraux

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Photocopie ou impression d'un document	(taxes en sus)
Noir et blanc	
1 à 25 copies	0,25 \$ / page
26 à 50 copies	0,20 \$ / page
50 copies et plus	0,10 \$ / page
Photocopie ou impression d'un document	
Couleur	
1 à 25 copies	0,30 \$ / page
26 à 50 copies	0,25 \$ / page
50 copies et plus	0,15 \$ / page
Plastifiage de documents (organismes accrédités)	
8,5 X 11	2 \$ / page
8,5 X 14	2,50 \$ / page
Service de télécopie	
Première page	2,25 \$
Pages subséquentes du même document	0,25 \$
Service de numérisation	
Première page	2,25 \$
Pages subséquentes du même document	0,25 \$

4.2.2. Location des salles et des équipements du Centre sportif et communautaire

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Location de la salle communautaire (à la journée)	
Organisme mandataire Organisme accrédité Autres ¹	Gratuit 260 \$ 400 \$
(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	
Location de la salle communautaire pour la tenue d'une activité de loisir offerte à la population	

 $^{^{\}rm 1}$ Commerces, entreprises, industries, citoyens, etc.

3



Organisme local	15 \$ / heure
Location de la salle de réunion (avec visioconférence)	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	Gratuit
Autres	40 \$ / jour 25 \$ ½ / journée
Location d'équipements (à même la salle communautaire)	
Cuisinette Projecteur et écran Système de son Écran sur pied (salle communautaire) Nappe en tissus Housse de chaise Rideau séparateur (Gratuit pour les organismes mandataires et rabais de 50 % pour les organismes accrédités)	35 \$ / jour 35 \$ / jour 35 \$ / jour 10 \$ / jour 2,00 \$ / ch. 0,50 \$ / ch. 50 \$ / ch.
(Tarif majoré de 50% pour les non-résidents)	
Location d'équipements (pour sortir)	
Chaises de plastique (orange) Table rectangulaire	1 \$ / chaise / jour 10 \$ / table / jour
Structure gonflable (organisme locale seulement)	250 \$ / jour

4.2.3. Aréna

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Patinage libre	Gratuit
Location de glace	
Avec contrat annuel Sans contrat annuel	85 \$ / heure 115 \$ / heure
Hockey mineur	Protocole d'entente
Commission scolaire de la Baie-James	Protocole d'entente
Tournois de hockey (Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	450 \$ / jour
Activités loisirs offertes à la population par un organisme local	15 \$ / heure
Location de patinoire (saison estivale)	
Organisme mandataire Organisme accrédité Autres	Gratuit 200 \$ / jour 600 \$ / jour
(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	
Autres	
Aiguisage de patins	5 \$ / paire



Location d'espace publicitaire (format 3 pieds X 4 120 \$ / an pieds)
(Pour un format plus grand, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.)

4.2.4. Piscine

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Bains	
Aquaforme Bain aqualongueur Bain libre	5 \$ / séance 5 \$ / bain Gratuit
Location de piscine	
Club l'âge d'or	400 \$ / session
Commission scolaire de la Baie-James	Protocole d'entente
Location avec surveillants sauveteurs	100 \$ / heure
(Tarif majoré 50 % pour non-résidents)	
Cours offerts	
Natation pour enfant (30 minutes, 1 fois/semaine) Natation pour enfant (45 minutes, 1 fois/semaine) Natation pour enfant (60 minutes, 1 fois/semaine) (Rabais de 5 \$ par enfant additionnel d'une même famille)	40 \$ / session 50 \$ / session 60 \$ / session
Cours de natation adultes (1 fois/semaine)	70 \$ / session
École de natation (1 fois/semaine) École de natation (2 fois/semaine)	50 \$ / session 75 \$ / session
Cours privé de natation	50 \$ / 1 heure
(Tarif des cours majoré de 50 % pour les non-résidents)	
Location de casque de bain	1 \$ / bain

4.2.5. Curling

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Location de la salle (avec service de bar)	
Organisme mandataire Organisme accrédité Autres	Gratuit 125 \$ 200 \$
(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	
Location de salle pour la tenue de réunion ou réception privée (sans service de bar)	
Organisme mandataire Organisme accrédité Entreprises	Gratuit 50 \$ / jour 100 \$ / jour
(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	
Les permis d'alcool personnels ne sont pas autorisés.	



4.2.6. Gymnase (École Le Fillon)

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Droit d'entrée	
Étudiants Adultes	2 \$ 3 \$
Location du gymnase	25 \$ / heure
(Tarif majoré de 25 % pour les non-résidents)	

4.2.7 Activités diverses

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Cours de gardiens avertis (Durée du cours : 12 heures)	35 \$ / cours
(Tarif majoré de 25 % pour les non-résidents)	

4.3 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.3.1 Location d'équipements

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Fichoir à égout manuel (Location sur les heures d'ouverture des Travaux publics)	20 \$ / jour
Fichoir à égout manuel (Location hors des heures d'ouverture des Travaux publics)	40 \$ / jour

4.4. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

4.4.1. Utilisation d'équipements

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Mousse de classe A et de classe B	Prix coutant
	majoré de 50 %
Coût de remplacement du matériel et des matériaux utilisé pour le colmatage ou la récupération de produits déversés et pour l'extinction d'un feu ou autre	Prix coutant majoré de 50 %
Autopompe	850 \$ / heure
Camion d'urgence (utilisé)	375 \$ / heure
Dans tous les cas, un minimum d'une (1) heure par véhicule s'étant rendu sur les lieux est applicable.	

4.4.2. Utilisation de main d'œuvre (pompiers volontaires)

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Intervenant terrain	50 \$ / heure
Manipulation et nettoyage (s'il y a lieu) des équipements et des véhicules incendies, après l'intervention.	50 \$ / heure



Dans tous les cas, un minimum d'une (1) heure par véhicule ou par membre du service s'étant rendu sur les lieux est applicable.

4.5. SERVICE DE CONTRÔLE CANIN

4.5.1. Licence et fourrière

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Médaille – acquisition (frais annuel)	20 \$ / chien
Médaille – renouvellement (frais annuel)	10 \$ / chien
Chiens en fourrière	25 \$ / jour 1
	15 \$ / jours suivants

4.6. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE

4.6.1. Livre

OBJET	TARIF
	(taxes en sus)
Location de livres (nouveautés)	2 \$ / livre
Retard de livre (par jour)	0,25 \$ / livre

ARTICLE 5 : ABROGATION DES DISPOSITIONS ANTÉRIEURES

Le présent règlement abroge le règlement numéro 16-469 ayant pour objet la tarification applicable aux services offerts par la Municipalité.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

 Steve Gamache	Mariève Bernier
Maire	Directrice générale et greffière

Avis de motion : 19 décembre 2017 Projet de règlement : 19 décembre 2017

Adopté : 16 janvier 2018

Publié : Hôtel de Ville [I45 boul. Springer] : 18 janvier 2018 Poste Canada [124 boul. Springer] : 18 janvier 2018

Site officiel [www.villedechapais.com] de la Ville de Chapais : 18 janvier 2018



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Colette Aubé, assistante greffière certifie par la présente, qu'un avis public concernant le règlement 18-479 ayant pour objet d'établir la tarification des biens, des services et des activités de la municipalité a été affiché :

Hôtel de Ville [I45 boul. Springer] : 18 janvier 2018 Poste Canada [124 boul. Springer] : 18 janvier 2018 Site officiel [www.villedechapais.com] de la Ville de Chapais : 18 janvier 2018

Colette Aubé Assistante greffière